

DHL EXPRESS EASY

ARTICLES INTERDITS ET ACCEPTÉS DANS CERTAINES LIMITES



Cette liste comprend les articles interdits ou acceptés dans certaines limites dans le cadre du transport par DHL Express Easy conformément aux lois et règlements des autorités fédérales, nationales ou locales d'un pays depuis lequel, vers lequel ou à travers lequel les articles peuvent être transportés. Pour le transport international, il se peut que des articles interdits supplémentaires soient indiqués par le pays de destination. DHL se réserve le droit de refuser le transport d'articles qui ne figurent pas dans les énumérations ci-dessous. En cas de question concernant cette liste, nous vous invitons à contacter le service clientèle au 02-715 50 50.

ARTICLES INTERDITS



Fourrure



Argent liquide et chèques de voyage



Cigarettes électroniques



Substances dangereuses

Les matières dangereuses comprennent les articles et substances inflammables, corrosifs, toxiques, oxydants, explosifs, radioactifs, infectieux, les gaz comprimés, les produits dangereux lorsqu'ils sont mouillés, les produits à combustion spontanée, les substances autoréactives, les peroxydes organiques, ainsi que les autres produits soumis à des réglementations (p. ex. parfums, lotions après-rasage, aérosols, etc.) et les matières dangereuses telles que spécifiées par les réglementations des NU, de l'IATA, de l'ADR et de l'IMDG*.

IATA – Association internationale du transport aérien
ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG – Transport international de marchandises dangereuses par voie maritime



Marchandises illégales et ivoire

Il peut s'agir d'éléments soumis à des restrictions spécifiques dans un pays (p. ex. l'importation d'alcool) ou de marchandises considérées à l'échelle internationale comme illégales telles que les produits de contrefaçon, l'ivoire et les drogues/stupéfiants.



Échantillons cliniques et/ou biologiques

Notamment les échantillons de tissus et de fluides corporels.



Animaux vivants

Entre autres - mais non limitatif - mammifères, reptiles, poissons, invertébrés, amphibiens, oiseaux, insectes, larves et chrysalides.



Piles au lithium

- **Toutes les piles lithium-métal** Les piles lithium-métal ne sont généralement pas rechargeables et sont composées de lithium métallique.
- **Les piles lithium-ion seules** Les piles lithium-ion ne comprennent pas de lithium métallique et sont rechargeables.



Les pierres précieuses et semi-précieuses seules

Taillées ou non, polies ou non.



Restes humains et animaux ou cendres



Or et argent non monnayés



Pornographie

Sous forme imprimée ou numérique, ainsi que les films et les articles érotiques.



Véritables armes à feu et imitations, pièces entrant dans la fabrication d'armes à feu (y compris crosses de fusil, gâchettes, vis/boulons, etc. exclusivement produits en vue de la construction d'une arme à feu fonctionnelle), munitions, explosifs.

ARTICLES AUTORISÉS DANS CERTAINES LIMITES



Antiquités, oeuvres d'art et objets d'art plastique d'une valeur individuelle de maximum 5 000 € par envoi.



Bijoux, parures, montres et objets fabriqués en métal précieux et/ou pierres précieuses pour une valeur maximale de 5 000 € par envoi.



Petits articles électroniques

Y compris les téléphones portables et les caméras et appareils photo qui comprennent des batteries lithium-ion ou lithium-métal. Les batteries (2 au maximum) doivent se trouver à l'intérieur de l'appareil. L'emballage ne peut pas présenter l'étiquette reproduite ici ou une étiquette similaire.*



Ordinateurs portables

Pas plus de 2 ordinateurs portables par colis. Chaque colis contient au maximum 2 batteries lithium-ion. Ces batteries doivent se trouver dans les ordinateurs portables. La valeur individuelle de chaque envoi ne peut pas dépasser 5000 €. L'emballage ne peut pas présenter l'étiquette reproduite ici ou une étiquette similaire.*



***Attention !**

Un colis qui contient un ordinateur portable ou de petits articles électroniques ne peut pas présenter l'étiquette reproduite ici ou une étiquette similaire.



DHL EXPRESS CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT ("Conditions Générales") AVIS IMPORTANT

Lorsque vous faites appel aux prestations de DHL, vous acceptez, en qualité d'Expéditeur, pour votre compte et pour le compte du destinataire de l'Envoi (le « Destinataire ») et de toute autre personne ayant un intérêt dans l'Envoi, que les présentes Conditions Générales s'appliquent.

Le terme "Envoi" désigne tout document ou colis transporté sous une lettre de transport, et qui pourra être transporté par tout moyen choisi par DHL, y compris par avion, par route ou par tout autre mode de transport. Par "lettre de transport" il convient d'entendre tout élément d'identification de l'Envoi ou tout document produit par les systèmes automatisés de DHL ou de l'Expéditeur, toute lettre de transport ou bordereau d'expédition. Chaque Envoi sera transporté sur la base d'une responsabilité limitée conformément aux dispositions des présentes. Si l'Expéditeur souhaite une protection accrue, une assurance pourra être mise en place moyennant un coût supplémentaire. (Voir ci-après pour des informations supplémentaires). "DHL" désigne tout membre du Réseau mondial DHL EXPRESS.

1 Dédouanement

DHL pourra fournir l'une quelconque des prestations suivantes pour le compte de l'Expéditeur ou du Destinataire dans le cadre de l'exécution des services : (1) remplir tous documents, modifier les codes du produit ou du service, et payer tous droits, taxes ou pénalités exigés par les lois et règlements en vigueur (« Frais de douane »), (2) intervenir en tant que transitaire de l'Expéditeur pour les besoins de la Douane et du contrôle des exportations et en tant que Destinataire aux seules fins de désigner un agent en douane en vue d'assurer le dédouanement et l'entrée sur le territoire et (3) dérouter l'Envoi à l'agent en douane du Destinataire ou à toute autre adresse sur demande faite par toute personne dont DHL peut raisonnablement penser qu'elle est investie de l'autorité nécessaire à cet effet.

2 Envois non acceptés

Un Envoi est réputé inacceptable si :

- Aucune déclaration en douane n'est effectuée alors qu'elle est exigée par les règlements douaniers en vigueur;
- Il contient des marchandises contrefaites, des animaux, des lingots d'or, des devises, des pierres précieuses, des armes, des explosifs, des munitions, des restes humains, des produits prohibés tels que l'ivoire et les stupéfiants;
- Ledit objet est classé matériel à risque, marchandise dangereuse, article prohibé ou soumis à des restrictions par l'IATA (Association Internationale du Transport Aérien), l'ICAO (Organisation Internationale de l'Aviation Civile), l'ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route, ou tout autre organisme compétent);
- L'adresse de destination est incorrecte ou n'est pas correctement notée ou son emballage est défectueux ou inadéquat pour permettre son transport dans des conditions normales de manutention;
- DHL décide qu'il lui est impossible de transporter l'objet en toute sécurité ou conformément à la loi.

3 Livraisons et impossibilités de livraison

Les Envois ne peuvent pas être livrés à des boîtes postales ou à des codes postaux. Les Envois sont livrés à l'adresse du Destinataire fournie par l'Expéditeur mais ne sont pas forcément remis en main propre au Destinataire désigné. Des expéditions à destination d'adresses comportant une zone centrale de réception seront livrées à cette zone.

DHL pourra informer le Destinataire d'une livraison à venir ou d'une livraison manquée. Le Destinataire pourra se voir offrir une option de livraison alternative telle que la livraison à une autre date, une livraison sans signature, le réacheminement de l'Envoi ou la livraison à un Point de Relais DHL. L'Expéditeur pourra exclure certaines options de livraison alternatives.

Si l'Envoi est considéré comme inacceptable conformément à l'article 2 des présentes, ou s'il a été sous-évalué au regard de la douane, ou si le Destinataire ne peut être identifié ni retrouvé de manière raisonnable ou si le Destinataire refuse la livraison ou refuse de payer les Frais de douane ou tout autre frais liés à l'Envoi, DHL déploiera tous efforts raisonnables pour retourner l'Envoi à l'Expéditeur aux frais de ce dernier, et à défaut l'objet pourra être transféré, aliéné ou vendu sans que la responsabilité de DHL soit engagée à l'égard de l'Expéditeur ou de toute autre personne, et le produit de la vente sera affecté au paiement des Frais de douane, des frais liés à l'Envoi et des coûts administratifs qui y sont liés, et le solde sera restitué à l'Expéditeur. DHL est autorisé à détruire tout Envoi dont le retour à l'Expéditeur est interdit en application d'une loi quelconque ainsi que tout Envoi de Marchandise Dangereuse.

4 Inspection

DHL a le droit d'ouvrir et d'inspecter tout Envoi sans avertissement pour des raisons de sûreté, de sécurité, des raisons douanières ou réglementaires.

5 Prix et Frais des Envois

Les frais de transport de DHL sont calculés en fonction du poids réel ou du poids volumétrique par pièce, la donnée la plus élevée devant être retenue, toute pièce pouvant faire l'objet d'un nouveau pesage ou d'une nouvelle mesure par DHL afin de confirmer ledit calcul.

L'Expéditeur, ou le Destinataire lorsque DHL agit pour le compte de ce dernier, paiera ou remboursera à DHL tous les frais d'envoi, autres frais, ou Frais de douane, dus à raison des prestations fournies par DHL ou exposés par DHL pour le compte de l'Expéditeur ou du Destinataire. Le paiement des Frais de douane pourra être exigé préalablement à la livraison.

Si DHL utilise les crédits qu'il détient sur les Autorités Douanières ou procède à l'avance de tout Frais de douane pour le compte d'un Destinataire ne disposant pas de compte client chez DHL, DHL est en droit d'appliquer des frais supplémentaires.

6 Responsabilité de DHL

6.1 La responsabilité de DHL relative à un Envoi quelconque transporté par voie aérienne (en ce compris les transports routiers complémentaires et les arrêts en route) est limitée conformément à la Convention de Montréal ou à celle de Varsovie, selon celle qui est applicable, ou en l'absence d'applicabilité d'une telle convention, à la valeur la plus basse entre (i) la valeur actuelle de marché et la valeur déclarée, ou (ii) 19 DTS par kilogramme. Ces limites s'appliquent également à toute autre forme de transport, sauf lorsque l'Envoi est uniquement acheminé par transport routier, auquel cas les limites mentionnées ci-après s'appliquent.

S'agissant des Envois transfrontaliers transportés par voie routière, la responsabilité de DHL est ou est réputé être limitée par la Convention relative au contrat de transport international de Marchandise par Route (CMR), à la valeur la plus basse entre la valeur actuelle de marché et la valeur déclarée, ou (ii) 8,33 DTS par kilogramme. Ces limites s'appliqueront également aux transports routiers nationaux en l'absence de toute limite obligatoire ou plus basse imposée par la législation nationale relative au transport applicable.

Si l'Expéditeur considère que ces limites sont insuffisantes, il lui appartient de procéder à une déclaration spéciale de valeur et demander une assurance conformément à l'article 8 des présentes ou de souscrire à sa propre assurance.

La responsabilité de DHL est strictement limitée aux seuls pertes et dommages directs à un Envoi et dans les limites par kilogramme énoncées au présent article 6. Tous autres types de perte ou de préjudice sont exclus (y compris mais sans que cela soit limitatif, la perte de recettes, d'un intérêt ou d'affaires futures) que ladite perte ou ledit préjudice soit spécial ou indirect, et même si l'attention de DHL a été attirée sur le risque d'une telle perte ou d'un tel préjudice.

6.2 DHL déploiera tous efforts raisonnables pour livrer l'Envoi conformément aux calendriers de livraison habituels de DHL, ces calendriers n'étant cependant pas impératifs et ne faisant pas partie intégrante du contrat. La responsabilité de DHL ne sera pas engagée pour toute perte ou tout préjudice causé du fait d'un retard dans la livraison de l'Envoi mais pour certains Envois, l'Expéditeur aura la faculté de réclamer une indemnisation pour retard limitée conformément aux termes de la Garantie de remboursement.

7 Délai de réclamation

Toutes les réclamations devront être formulées par écrit et soumises à DHL dans les trente (30) jours de la date de l'acceptation par DHL de l'Envoi, faute de quoi la responsabilité de DHL ne sera nullement engagée. Les réclamations sont limitées à une réclamation par Envoi, et le règlement de ladite réclamation constituera le règlement définitif de toute perte ou de tout préjudice en relation avec ladite réclamation.

8 Assurance de l'Envoi

DHL pourra mettre en place une assurance couvrant la valeur de toute perte ou de tout dommage affectant l'Envoi, à condition que l'Expéditeur en instruisse DHL en complétant la partie consacrée à l'assurance au recto de la lettre de transport ou par le biais des systèmes automatisés de DHL et verse la prime applicable. L'assurance de l'Envoi ne couvre pas les pertes ou préjudices indirects ni les pertes ou préjudices causés par des retards.

9 Circonstances indépendantes de la volonté de DHL

La responsabilité de DHL ne sera pas engagée pour toute perte ou tout préjudice résultant de circonstances indépendantes de la volonté de DHL. Ces circonstances comprennent, sans que cela soit limitatif, les dommages électriques ou magnétiques causés à des images, données ou enregistrements électroniques ou photographiques, ou effacement de ceux-ci ; tout défaut ou caractéristique liée à la nature de l'Envoi, même connus de DHL ; tous actes ou omissions de la part d'une personne non employée ou sous contrat avec DHL par exemple l'Expéditeur, le Destinataire, un tiers, un employé des douanes ou autre agent public, les cas de force majeure, par exemple tremblement de terre, cyclone, tempête, inondation, brouillard, guerre, accident d'avion ou embargo, émeute ou trouble affectant la paix civile, conflits sociaux.

10 Garanties et dédommagements à la charge de l'Expéditeur

L'expéditeur dédommagera et dégagera DHL de toute responsabilité pour toute perte ou tout préjudice résultant de tout manquement de la part de l'Expéditeur à se conformer aux affirmations et garanties suivantes :

- Toutes les informations fournies par l'Expéditeur ou son représentant sont complètes et exactes;
- L'Envoi est réputé acceptable pour le transport conformément à l'article 2 des présentes;
- L'Envoi a été préparé dans des locaux sûrs par une personne digne de confiance et a été protégé contre toute ingérence non autorisée au cours de la préparation, l'entreposage et tout acheminement à DHL;
- L'Expéditeur s'est conformé à toutes les lois et tous les règlements applicables en matière de douane, d'importation et d'exportation, de protection des données, à tous les embargos et toutes les sanctions applicables et toutes les autres lois et tous les autres règlements; et
- L'Expéditeur a obtenu tous les consentements nécessaires relatifs aux données personnelles communiquées à DHL en ce compris les données personnelles du destinataire qui pourraient être requises pour le transport, le dédouanement et la livraison, telles que l'adresse email et le numéro de téléphone portable.

11 Trajet

L'Expéditeur accepte toutes modifications du trajet suivi par l'Envoi, y compris toutes éventuelles escales intermédiaires.

12 Loi applicable

Tout litige né de l'application des présentes Clauses et Conditions ou se rapportant de quelque façon que ce soit à celles-ci, sera soumis, au bénéfice de DHL, à la compétence non-exclusive des juridictions du pays d'origine de l'Envoi et régi par les lois dudit pays et l'Expéditeur reconnaît irrévocablement la compétence desdites juridictions, à moins qu'elle ne soit contraire aux lois applicables.

13 Caractère dissociable

L'invalidité ou l'inopposabilité de l'une quelconque des dispositions des présentes n'aura aucune incidence sur les autres dispositions des présentes Clauses et Conditions.

14 Médiation

Si l'Expéditeur ou toute autre personne ayant un intérêt dans l'Envoi n'est pas satisfait de la réponse de DHL à une réclamation, la législation belge lui permet de s'adresser auprès du Service de médiation pour le secteur postal: Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 4, 1000 Bruxelles, tel. 02 221 02 30.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet de DHL (www.dhl.com) ou auprès du service client de DHL.

